



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2483

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : Confluence-Passerelle modes doux et extension du tramway T1 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2483

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : **Confluence-Passerelle modes doux et extension du tramway T1 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé de prolonger la ligne T1 de Montrochet à Debourg et a déclaré le projet d'intérêt général au comité syndical du 22 septembre 2011. Cette opération consiste dans la réalisation de la section de tramway Montrochet (Lyon 2°) jusqu'à Debourg (Lyon 7°), le réaménagement des espaces urbains traversés ainsi que la construction d'une passerelle sur le Rhône réservée au tramway et aux modes doux (cyclistes et piétons).

Cette extension de la ligne T1 complète l'offre de transports en commun, notamment grâce à la connexion avec le métro B et la future ligne forte A7. Ce projet structurant et maillant de l'agglomération lyonnaise a pour caractéristiques : 2,2 kilomètres de ligne nouvelle, 4 stations, vitesse commerciale de 18,8 kilomètres/heure sur ce tronçon. La mise en service de la ligne est prévue en mars 2014, après un démarrage des travaux programmé en octobre 2011.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine de Lyon accompagne la réalisation de cette opération en :

- finançant la partie dévolue aux modes doux sur le futur ouvrage d'art de franchissement du Rhône,
- finançant des aménagements urbains et des requalifications de voiries existantes,
- remboursant les fourreaux urbains posés par le SYTRAL,
- remboursant les frais de création des réseaux d'assainissement réalisés par le SYTRAL,
- remboursant les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement du domaine public de voirie.

Le Conseil de communauté est sollicité sur l'individualisation totale de l'autorisation de programme pour l'opération "Confluence Passerelle modes doux et extension du tramway T1 Lyon 7". Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 14 275 408 € TTC correspondant :

- aux dépenses d'investissement estimées comme suit :

. réalisation aménagements modes doux sur ouvrage d'art	7 402 011 € HT
. réalisation des fourreaux urbains et réservation ZAC Confluence	430 720 € HT
. création des réseaux d'assainissement	130 000 € HT
. aménagements qualitatifs (place publique, chaussées, bordures)	479 500 € HT
. mobilier urbain et réseau CRITER	415 300 € HT
. acquisitions foncières	690 000 € HT
. études et travaux d'accompagnement	800 000 € HT
. frais de maîtrise d'œuvre	1 013 068 € HT

soit un total de 14 275 408 € TTC comprenant les révisions de prix, réparti sur les années 2011, 2012, 2013, 2014 comme suit :

- 233 312 € en 2011,
- 5 236 668 € en 2012,
- 5 602 785 € en 2013,
- 3 202 643 € en 2014,

- et aux recettes estimées s'élevant à 527 101 € TTC relatives au remboursement du montant des travaux concernant le mobilier urbain et réseau CRITER.

Lors d'un prochain Conseil sera présentée la convention de désignation du maître d'ouvrage entre le SYTRAL et la Communauté urbaine qui précisera ces montants et détaillera le coût des acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le financement des travaux et prestations liés à la réalisation de l'opération Confluence Passerelle modes doux et extension du tramway T1 Lyon 7° de Montrochet à Debourg.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 2618 pour un montant total de 14 275 408 € TTC en dépenses et 527 101 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 233 312 € en dépenses en 2011,
- 5 236 668 € en dépenses en 2012,
- 5 602 785 € en dépenses en 2013,
- 3 202 643 € en dépenses et 527 101 € en recettes en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.